

quenter les écoles, moins les enfants de parents indigents, qui paient généralement, et je pourrais dire à leur louange, bien volontiers le minimum du taux mensuel, c'est-à-dire 6 sous par mois, lorsqu'on l'exige.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 30 JUIN 1848.

LES DERNIERES NOUVELLES D'EUROPE.

Les événements d'Italie, ceux de Naples en particulier, sont les items de nouvelles les plus importants apportés par le Britannia. La contre-révolution tentée à Naples par Ferdinand à l'aide du meurtre, de l'incendie et du pillage est un de ces crimes à la possibilité duquel dans un avenir prochain, personne en Europe espère, vous le croirez. En Lombardie, il paraît certain que le corps autrichien du Frioul, au nombre de 12,000 hommes, commandés en l'absence du général Nugent par le prince La Tour et Taxis, après avoir fait une démonstration contre Vicence, a continué sa route pour Verone, où il a fait sa jonction avec les troupes du maréchal Radetsky. Desormais le maréchal Radetsky n'a plus rien à attendre; il a reçu tous les renforts qu'il pouvait espérer; il faut maintenant qu'il se décide soit à évacuer l'Italie soit à accepter la bataille qui lui est depuis si longtemps offerte par le roi Charles-Albert.

A Vienne l'absence de l'Empereur laisse toujours la population en émoi. Il a adressé un manifeste aux Autrichiens dans lequel il déclare ne vouloir rien reprendre des libertés qu'il leur a données. Le ministère fonctionne mieux que quand la cour était à Vienne.

A Londres le retour de M. Balfour et la situation faite par le renvoi de cet ambassadeur au gouvernement de la Grande-Bretagne vis-à-vis du gouvernement Espagnol ont vivement préoccupé les esprits, et les adhésions de Lord Palmerston ont indiqué le renvoi de ce ministre des affaires étrangères comme le seul moyen de sortir de la difficulté.

Dans la chambre des communes le bill sur la réforme des lois de navigation a subi une première épreuve. Le ministère a obtenu une majorité de 117 voix. On pense que la mesure passera sans danger à la chambre des lords.

De nouveaux troubles ont eu lieu à Lyon. Des nombreux corps d'ouvriers en armes qui les ont causés, ont été entourés par la force publique, désarmés et dispersés. A Paris, le peuple a fait une démonstration hostile contre la maison d'habitation de M. Thiers, pour manifester sa désapprobation de son élection à l'Assemblée nationale.

Deux plaies appellent en France, les soins les plus pressés des gouvernants; le mauvais état des finances, les besoins et les agitations de la population ouvrière.

Les ateliers nationaux étaient signalés comme une des principales causes de l'agitation populaire, car c'est là que se donnaient rendez-vous beaucoup de ces hommes qui n'ont rien à perdre et qui ont des comptes à rendre à la société. Leur audacieuse intervention, leurs propos incendiaires, leurs coups de vol public, de spoliation officielle, hautement exprimés, faisaient de leur présence un scandale et un péril. Rejetés, repoussés avec énergie par les ouvriers honnêtes, ils trouvaient pourtant moyen de se maintenir. Avec l'aide des esprits exaltés, des caractères impérieux et durs qui se retrouvent dans toutes les grandes agglomérations populaires, ils exerçaient une intimidation victorieuse sur la masse, et perpétuaient le travail dérisoire, au détriment de ceux qui eussent préféré solliciter ailleurs un travail utile et plus lucratif.

Le gouvernement et l'Assemblée ont fait acte de fermeté et de bonne administration, l'un en proposant, l'autre en votant le décret qui met fin à un si intolérable abus. Les ouvriers des ateliers nationaux seront dirigés sur des foyers de travail sérieux. Ceux des départements seront renvoyés dans leur communes respectives. Au même temps, de nouvelles propositions accueillies par l'Assemblée ont pour objet d'agrandir les crédits déjà votés pour le développement des travaux publics en France et en Algérie, et d'encourager par des primes opportunes la reprise des travaux dans les établissements de l'industrie privée.

La proposition de M. Crémieux pour le rétablissement du divorce a été rejetée par la commission et M. Crémieux a résigné. M. Bethmont doit, dit-on le remplacer.

Les ministres français, disent la plupart des journaux de Paris, ne peuvent trop surveiller ceux qui les entourent et se surveiller eux-mêmes. Ils n'auraient jamais dû apporter à l'Assemblée ce projet de décret concernant le divorce, effacé du code civil depuis 31 ans.

Cette mesure dit la Presse n'est justifiée ni par l'opportunité, ni par la convenance, ni à nos yeux par la morale. Qu'on revise la loi qui règle les conditions de la séparation de corps, cela peut être utile. Mais rétablir le divorce en ce moment, où les audaces sectaires d'un socialisme effronté ne craignent pas de jeter un défi sacrilège à la sainte institution de la famille, c'est manquer au programme de la République honnête, qui nous a garantis la famille et la propriété, c'est aider l'ennemi à ouvrir la brèche.

Un incident judiciaire a passionnément momentanément la représentation nationale, et donné aux débats un caractère de violence qui eût

appartenir à une autre époque. Le parquet a requis l'autorisation de mettre en cause, dans la poursuite de l'attentat du 15 mai, le citoyen Louis Blanc, que les dépositions de ses collègues accusent d'avoir encouragé les envahisseurs. Du témoignage du président Buchez et des explications données par M. Louis Blanc avec une véhémence et des récriminations qui ne pouvaient que lui nuire, il semble néanmoins résulter que ce représentant a constamment refusé de quitter sa place, et qu'il n'a été harangué la foule qu'après avoir consulté le bureau et pour suivre un conseil officieux.

La question de préméditation semble ainsi devoir être écartée. Restent les paroles prononcées par M. Louis Blanc. Il les nie, ou plutôt il les rectifie. Quatre de ses collègues affirment les avoir entendues. L'Assemblée a sagement renvoyé la demande du parquet à une commission sur le rapport de laquelle elle accordera ou refusera l'autorisation de poursuivre.

L'arrestation de Blanqui, de son acolyte Lacambre et du cuisinier Flotte, achève de mettre sous la main de la justice les principaux acteurs de la conspiration du 15 mai. Diverses pièces publiées dans les journaux jettent quelque jour sur la tactique de la faction démagogue pour qui la loi de la majorité nationale n'est pas une loi souveraine, et qui mettent au-dessus du vœu général ses passions et son ambition particulière. On voit dans ces pièces d'où vient cette agitation continue de la place publique, ces inquiétudes sans cesse renouvelées, ces rumeurs sourdes qui entretiennent la défiance et perpétuent le désordre. Tout cela est le résultat d'un plan concerté pour empêcher le crédit de renaitre, pour ruiner la bourgeoisie. On n'est pas assez fort pour faire couler son sang; on veut faire couler son argent. Ce mot cynique répond parfaitement à la pensée directrice d'une faction qui nous ramènerait à la barbarie par la misère générale, s'il était possible qu'on la laissât triompher.

Il nous reste à signaler un triste symptôme au sein de la représentation nationale. La gauche a formé deux clubs, bientôt fondus en un seul, sous la présidence du vénérable Dupont de l'Eure. Les autres fractions de l'Assemblée se croient obligées de suivre cet exemple. La majorité et la minorité vont donc se subdiviser en clubs indépendants, peut-être plus tard hostiles. C'est un malheur.

La gauche a donné pour motif de cette session son désir d'aller le pouvoir exécutif, de lui prêter la force qui lui manque par un appui raisonnable et compact.

Cela n'est qu'un vain prétexte. On ne comprend pas qu'il faille, pour soutenir le pouvoir, on pour l'attaquer efficacement, s'isoler de la grande aggrégation parlementaire, et se placer dans le milieu si passionné, si turbulent de l'agitation publique. Qu'on se rappelle la pression des clubs parlementaires dans la première révolution, les ardens foyers d'incendie qui s'y allumaient, et comment partent de là les conspirations qui déciment nos assemblées. Pourquoi rappeler sans cesse de précédents, et faire de la révolution de février une copie des périodes les plus orageuses de la première république? Du nouveau, du nouveau, voilà ce que la France demande impérieusement. Elle est lasse de lutter contre des abus restants. Tout gouvernement qui les lui imposera perdra l'impopularité et l'impuissance.

L'aspect triste et calme de Paris, est d'un nouveau présage: le gouvernement exécutif lui-même ne paraît pas bien sûr de ce qu'il doit faire, ni de ce qu'il fera; il a perdu, depuis les événements du 15 mai, une partie de la confiance qu'il inspirait, sans que cette confiance ait été ramassée au profit de qui que ce soit. On demande que le projet de constitution soit présenté au plus vite, afin de connaître notre position. Mais ce n'est pas un travail d'un jour que celui de donner une constitution à la France. L'on s'accorde pourtant à affirmer que la commission de Constitution a pris une résolution provisoire sur les deux points importants qui doivent dominer tout le projet de Constitution. Elle aurait admis, la proposition de son président, une chambre unique et un président unique, qui serait nommé directement par le peuple tout entier.

La commission s'est divisée sur l'époque de la durée des élections du président et de la chambre. Quelques uns de ses membres voudraient la fixer à trois ans, d'autres demanderaient que les élections n'eussent lieu que tous les quatre ans.

Voici, à ce sujet, ce que nous lisons dans un journal:

« La commission travaille tous les jours. Après une discussion générale, elle a passé à l'ébauche des différents chapitres. Les discussions sont longues, approfondies, mais presque toutes les décisions sont prises à l'unanimité ou à une très forte majorité.

« La commission a déclaré que la Constitution politique de la France était la République démocratique, une et indivisible.

« Nous croyons que le projet de constitution est précédé d'une déclaration qui reconnaît, outre les droits antérieurs, le droit à l'éducation gratuite, au travail et à l'assistance.

« La commission s'est ensuite occupée du pouvoir législatif.

« Le corps législatif serait composé d'une seule chambre de 570 membres.

« En cas de révision de la Constitution, l'Assemblée constituante serait composée de 900 membres.

« L'élection se ferait encore par département et par scrutin de liste.

« Quant au pouvoir exécutif, la commission aurait admis un président nommé directement par le suffrage universel et direct, pour quatre années sans réélection possible. Deux millions de voix seraient nécessaires pour la nomination.

« La commission en est à l'étude des attributions du président et des ministres. »

Un courrier extraordinaire arrivé d'Italie a, dit-on, apporté une nouvelle grave: il paraît que le pape a fait remettre aux représentants des différentes puissances à Rome, une note dans laquelle, après leur avoir exposé la situation des choses, il leur annonce son intention de résigner ses pouvoirs temporels, pour ne conserver désormais que son caractère spirituel de vicaire de Jésus-Christ et de chef de l'église catholique. Le saint père déclare, dit-on, dans sa note qu'il attend pour exécuter sa résolution que les affaires d'Italie soient arrangées et qu'un gouvernement populaire régulier soit installé à Rome.—La Semaine.

Le Dr. LaTerrière a adressé la lettre suivante au Canadien. L'honorable membre pour le Comté du Saguenay donne la cause dominante de sa résignation, qui est celle que nous disions dans notre feuille et reproche au Pilot de lui en avoir attribué une autre. Le Pilot a bien pu tomber dans l'erreur, car le Dr. LaTerrière, outre son désir et sa détermination de ne pas se séparer de ses électeurs, exprimait franchement à qui veut le Pentendre, que sa nouvelle position ne convenait nullement à ses goûts, ses habitudes, ses dispositions et qu'il préférerait sa liberté et son indépendance à la vie officielle et de bureau. Nous ne voulons pas en écrivant ceci blâmer le Dr. LaTerrière. Au contraire nous admirons sa franchise et son indépendance, et nous espérons que ses électeurs lui témoigneront, en l'élevant de nouveau à l'unanimité, qu'ils savent apprécier un représentant aussi intègre et désintéressé que lui.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai vu de lire dans le journal le Pilot, du 24, une version un peu différente de la raison donnée par d'autres journaux, sur laquelle j'ai basé ma résignation à l'Assemblée de député-adjoint-général après l'avoir acceptée. L'art de bien gouverner, comme le disait Napoléon, est de bien choisir ses serviteurs; or, d'après cette règle, j'ai raison de présumer que l'offre de me nommer député-adjoint-général procédait de cette maxime, bien entendue, en politique surtout.

J'ai donc accepté cette charge sous l'impression que la loi ne me désqualifiait pas d'occuper un siège en parlement, si mes électeurs jugeaient à propos de me le réclamer. A mon arrivée à Montréal, le cabinet ministériel ayant interprété non pas la lettre mais l'esprit de la loi contre mes prétentions; en justice envers mes électeurs dont je n'ai pas voulu politiquement me séparer, j'ai préféré renoncer à la charge en question; c'est en bon français, en un mot, la cause dominante de ma résignation.

Que j'aie visité le bureau que l'on me destinait, on l'a trouvé une vingtaine de lettres à mon adresse que j'ai ouvertes, n'était pas, comme l'auteur le Pilot, en prendre officiellement la charge et encore moins en avoir peur; mais bien véritablement en suite, peut-être indiscret; là, tombé d'étonnement à l'aspect de non élévation, dans un grenier, si vous voulez, éclairé par deux lucarnes, je pus hésiter à doit être compris par ceux qui comprennent les charmes de l'indépendance, de la liberté; ceux, enfin, qui connaissent la position que l'on me proposait d'abandonner en faveur d'une telle élévation, est autre chose. Ainsi, pour mettre fin à la fausse position dans laquelle on persistait à me conseiller de rester, j'ai préféré prendre sur moi tout le blâme d'une résignation dont le motif principal sera jugé, peut-être apprécié, par mes électeurs surtout.

En attendant, si je n'ai pas l'approbation pleine et entière du rédacteur du Pilot, j'ai, je crois, pour me consoler d'un acte qui ne met pas en doute mes principes d'indépendance, celle d'hommes qui veulent, tout autant que ce monsieur, le bien du pays.

En insérant ceci dans votre prochaine feuille, vous obligerez infiniment, Monsieur, Votre très obéissant serviteur, M. DE SALLES LA TERRIERE. Hôtel d'Albion, ce 25 juin 1848.

La St. Jean-Baptiste.—Nous apprenons avec plaisir que la fête nationale des Canadiens-français a été solennisée à Québec et dans les principales paroisses de nos campagnes avec pompe et enthousiasme. A Québec, nous dit l'Ami de la Religion et de la Patrie, la procession après s'être formée sur l'Esplanade s'est rendue à la cathédrale où une messe solennelle a été chantée par le Révérend Messire P. McMAHON. Un chœur de dames et messieurs sous la direction de T. MOLT écuyer est venu ajouter à la splendeur du culte par la beauté, l'harmonie et l'ensemble des morceaux de musique qu'il a exécutés. Le sermon a été prêché par le révérend Messire Proulx, de l'Archevêché. L'orateur a pris pour sujet de son discours, le Christianisme; et quelque élevé que fut ce sujet, il l'a traité, développé, de main de maître. Ce discours a été goûté et apprécié de tous et met l'éloquent prédicateur au rang de nos premiers orateurs sacrés. Le soir il y eut un grand banquet où plus de 200 personnes vinrent prendre place et fraterniser.

A Beauharnois, l'Assomption, Varennes, St. Charles, St. Denis, St. Hyacinthe etc., la fête nationale fut célébrée solennellement. Il y eut des grandes messes chantées et dans quelques villages de jolis banquets.

Les deux vaisseaux de guerre américains dont nous parlions il y a quelques jours comme venant ici du lac Ontario doivent être partis ce matin de Kingston. On les attend demain, samedi.

Théâtre Royal.—Mardi dernier a eu lieu l'ouverture de la saison dramatique de 1848, et nous avons du plaisir à le dire, la salle de spectacle était pleine. M. et Mde. Skerrett ainsi que l'excellente compagnie d'Opéra des Seguin ont été salués au lever du rideau, par des tonnerres d'applaudissements. M. Skerrett a remercié le public de cet accueil flatteur d'une manière très spirituelle. Après l'hymne nationale God save the Queen qui fut remarquablement bien chantée, une petite comédie la Lettre perdue fut jouée et tint les spectateurs dans un fou rire d'un bout à l'autre. M. et Mde. Skerrett faisaient les principaux rôles c'est tout dire. Ensuite vint le grand opéra, la MANTANA qui fut exécuté avec succès. La musique de cet opéra ne nous a pas frappée comme bien remarquable. A part deux ou trois passages, cette musique ne nous paraît pas assez vive, remuante, appropriée à l'intérêt dramatique de l'intrigue. Madame Seguin s'est très bien acquittée du rôle de Maritana. M. Reeves le ténor a une belle voix, avec beaucoup d'ampleur, de force et pleine d'harmonie. C'est fâcheux que son jeu comme acteur soit si au-dessous de son talent de chanteur. Il a besoin d'exercice et de grâces. M. Seguin comme à l'ordinaire a été admirable. Quant aux autres membres de la compagnie, ils se sont bien acquittés de leurs différents rôles. Le chœur et l'orchestre ne sauraient être meilleurs. Somme toute, nous croyons que ce que disait dernièrement un journal américain de cette compagnie est parfaitement vrai. C'est la meilleure qu'il y ait jamais eu en Amérique.

Mercredi soir la Sonnambule a été exécutée à la grande satisfaction d'un nombreux auditoire. On nous dit que M. Reeves a fait le rôle d'Elvino, qui lui convient mieux sans doute que celui de Don César de Bazan, avec bonheur et succès.

Ce soir le charmant opéra Fra Diavolo sera représenté. Il y aura foule pour entendre cette admirable musique d'Auber. Cet opéra est justement populaire et par l'intérêt dramatique et par les beautés de l'art musical, dont il est un des chefs-d'œuvre.

Nous apprenons avec plaisir qu'on va commencer immédiatement à placer les lisses sur la partie du chemin de fer de Portland qui se trouve près de Montréal. Deux ou trois des chars de la ligne sont presque terminés à la manufacture d'Omeara.

Les habitants de Chicago, nous dit un journal américain, se régalaient au commencement de juin avec d'excellents melons venus de la Nouvelle Orléans par le Canal du Michigan et de l'Illinois.

Eaux des Sources de Varennes.—Nous remercions M. Bernard de l'envoi qu'il nous a fait d'une douzaine de bouteilles d'eau des Sources de Varennes; cette eau était fraîche et excellente. Une bouteille prise le matin à jeun excite l'appétit et vous rend dispos pour le reste de la journée. La célébrité de ces sources sous tous les rapports est justement acquise. Nous ne doutons pas que M. Bernard fera un grand débit de ce précieux breuvage.

Arrivages.—Le 21 juin 1847, il était arrivé d'autre mer à Québec 438 vaisseaux formant un tonnage de 17428 tonneaux; à la même date 1848, il en est arrivé 467, formant un tonnage de 173077, et donnant 9 vaisseaux de plus cette année, et un tonnage de 1315 tonneaux de moins.

Exportations des Etats-Unis.—Il appert par des statistiques américaines, que les exportations des Etats-Unis ont été comme suit:

Table with 2 columns: Année dernière, Cette année. Rows: Fleur, Blé, Bê d'inde.

Arrivée des Exilés.—Les cinq dernières victimes des derniers troubles viennent d'arriver à Montréal. Ces martyrs politiques ont enfin touché le sol de leur patrie après une absence de près de 10 ans. Ce sont MM. C. G. Boue, Jos. Guimont, David Bourbonnais, J. B. Trudel et Et. Languehron. Arrivés à Québec mardi sur le Camelia, ils en sont repartis sur le Charlevoix où le Capt. Ryan, avec sa générosité ordinaire, leur a offert un passage gratis. Nous avons eu le plaisir de recevoir leur visite ce matin et nous sommes heureux d'annoncer qu'ils se portent tous bien. Ils ont quitté la colonie pénale le 10 janvier. Nous avons déjà dit que le nommé Marceau est resté à Sydney, où il est avantageusement établi, s'étant marié à une fille (une anglaise) qui lui a apporté une dot assez considérable.

Au milieu de la joie que nous cause l'arrivée de tous nos frères déportés dans une colonie pénale, nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler qu'il existe encore plusieurs proscrits qui gémissent sur la terre étrangère, et qu'une amnistie générale ramènerait au sein de leur patrie. Il nous semble que ceux qui parlent d'agitation n'auraient pas dû oublier cette pénible circonstance! Espérons pourtant que la clémence royale s'étendra jusqu'à ceux qui sont privés du bonheur de revoir le sol natal et que cette amnistie ne se fera pas longtemps attendre. (Minerve.)

Une convention du parti démocrate des Etats Unis tenue à Utica la semaine dernière a fait choix de l'ex-président Martin Van-Buren comme leur candidat pour la présidence. Il y a donc maintenant quatre candidats dans l'arène les généraux Taylor et Scott pour les whigs et le général Cass et Martin Van Buren pour les démocrates.

Accident.—Un enfant du nom d'Edmond Gallagher s'est noyé lundi dernier au pied du courant. Il était dans un canot avec un autre enfant. Le canot frappa sur la chaîne d'une barge et chavira. Gallagher disparut pour toujours; son petit compagnon fut assez prompt pour saisir la chaîne et retourner le canot.

La Commune de Paris dit que le gouvernement républicain a osé armer les forts autour de Paris, ce que l'ancien gouvernement n'a jamais osé faire. C'est significatif.

A. Macfarlane, écrivain, a été élu pour représenter le quartier ouest dans le Conseil de Ville à la place de J. D. Gibb, écrivain, qui a résigné.

Les faux monnayeurs.—Une seconde prise de ces misérables a été faite par le constabable Clarke. Quatre ont été amenés en ville mardi; leurs noms sont Kilbourn, Cross, Hamilton et Ball. On a trouvé dans les bois et dans leurs maisons de la fausse monnaie et toutes espèces d'instruments pour en fabriquer.

Incendie sur l'eau.—Le Speed a été brûlé vendredi dernier près de Grenville. L'équipage et les passagers se sont sauvés, mais le vaisseau a été entièrement consumé. Le feu a pris, on pense, par les étincelles tombées derrière la chaudière. Ce vaisseau appartenait à MM. Macpherson et Crane et n'était pas assuré. On estime la perte à 9 à £10,000.

Brutalité de la Police.—Hâtons-nous de dire qu'il est question ici de la police de la Chine qui a la garde du canal et qui vient de se rendre coupable d'un acte, qui, nous l'espérons, recra un châtiement sévère, afin de faire un exemple pour l'avenir. Il paraît que lundi soir un nommé Labranche, employé dans les bateaux, homme un peu turbulent, il est vrai, menaçait un nommé Dupont, lorsque quelques hommes de la sûreté police intervinrent d'une manière brutale, au point que Labranche s'est vu forcé de se mettre sur la défensive. Ce malheureux reçut plusieurs coups de crosse de carabine sur la tête et les blessures étaient si profondes que ses jours ont été en danger. Il fut porté à l'hôpital dans un état d'insensibilité. Cette coutume brutale de la part de la police de frapper les gens pour les arrêter, mérite la plus sévère punition et nous espérons encore une fois qu'on fera un exemple. Cinq de ces misérables, anciens volontaires sans doute, ont été arrêtés, et trois d'entre eux ont été forcés de donner caution pour leur comparution, à la prochaine cour des sessions de la paix. Leurs noms sont Finimore, Eacot et Backwell.—Minerve.

Le Rev. M. O'Reilly et l'Avenir.—Nos lecteurs ont sans doute lu avec plaisir dans notre dernier numéro, la lettre que M. O'Reilly écrivait au Journal de Québec concernant la colonisation des townships. Le digne prêtre y faisait un appel à tous les canadiens, de cesser des discussions propres à produire l'animosité et la division dans leurs rangs et de s'unir tous ensemble pour promouvoir l'œuvre de la colonisation. Il n'attaquait personne en particulier. L'Avenir a qui sans doute les termes de cette lettre ont déplu, avec son outrecuidance et son indirection ordinaire, a fait à ce sujet une sortie aussi injuste que malhonnête contre M. O'Reilly. Voici le paragraphe en question, auquel M. O'Reilly répond d'une manière si digne et si victorieuse à la fois.

« Sur le Journal de Québec, de la semaine dernière, on lit une lettre de M. O'Reilly annonçant que le gouvernement va donner des terres près de Québec. Beaucoup de personnes ont été surprises de voir dans cette lettre une insinuation beaucoup plus sévère contre ceux qui ne pensent pas absolument comme les partisans quand même du ministère sur l'Union des Canadas. On a fait à ce sujet la remarque que le révérend monsieur avait une politique de rechange suivant le Journal qui publiait ses inspirations. M. O'Reilly sait mieux que tout autre que ceux qu'il attaque d'une manière si peu apostolique ont travaillé, dans leur sphère et suivant leur moyen, plus que tous les ministres réunis, à l'œuvre de l'établissement des Townships. Quant à la question si cet établissement vaut mieux que le rappel de l'Union, M. O'Reilly peut avoir son opinion que beaucoup d'autres n'adopteront sans doute pas; il est toujours bien singulier d'entendre un irlandais se faire l'apologiste d'une politique au moyen de laquelle on a perdu son pays natal. Nous croyons d'ailleurs que les deux questions peuvent marcher de front. »

A l'Éditeur de la Minerve. Montréal, 28 juin 1848. M. l'Éditeur.—Je viens de voir dans l'Avenir de ce jour, un paragraphe éditorial, où mon pauvre nom figure entouré d'expressions qui me surprennent par leur violence et leur malice. Elles me surprennent parce que je n'avais point lieu de m'attendre à me jamais voir traduit devant le public Canadien-français pour cause d'apostasie politique, surtout que les motifs que l'Avenir. Elles m'allaient parer chez moi, m'y sont attribuées. n'existent point chez moi, m'y sont attribuées. Je ne suis pas un Canadien, mais un homme qui se consacre à la jeunesse canadienne, dont le journal en question se dit l'organe, et que M. O'Reilly, elle me connaît le moins du monde, ou par aucune influence quelconque, ses convictions à l'endroit des Canadiens-français et de leurs intérêts véritables, contre l'ami des hommes ou leurs promesses. Il a qu'en fait.

Certes, je n'ai jamais changé d'avis sur l'opportunité de l'agitation actuelle au sujet de l'Union. Quant à l'acte même d'union, j'ai toujours cru que c'était un acte de monstrueuse injustice. J'étais encore sur des bancs de l'école, à côté de l'Éditeur du Journal de Québec, quand l'on vint nous faire signer une requête contre l'Union des Canadas. M. Cauchon connaissait mieux que personne mes sentiments et mes convictions à l'égard de l'Union. Aujourd'hui je n'ai pas honte de m'en vanter. J'ai toujours blâmé l'Union; mais j'ai